



Chaire UNESCO de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



 CÉGEP
MARIE-VICTORIN

Bulletin d'information

Volume 11, numéro 2 — Novembre 2023

.....
www.cmv-educare.com
educare@collegemv.qc.ca — [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)
.....

7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél. : (1) 514 325 0150 – Poste 2120

SOMMAIRE

Mot de la rédaction	p. 3
Communauté d'intérêts	p. 5
Portrait d'une chercheuse	p. 11
Formation et sensibilisation	p. 19
Un portrait de la recherche et des pratiques	p. 24

Marc-André Lacelle

Conseiller au développement et à la recherche
de la chaire UNESCO de recherche appliquée
pour l'éducation en prison

À l'orée de l'hiver et dans un contexte d'intensification des incarcérations liées aux conflits guerriers à travers la planète, nous vous proposons un parcours dans les activités autour de l'éducation en prison. En plus de la revue des publications scientifiques et de nouvelles en Ouganda et aux États-Unis, nous ajoutons à notre bulletin une nouvelle rubrique sur une démarche de recherche en cours, celle d'un praticien de l'éducation en prison de Trois-Rivières au Québec, Luc Beauchesne.

Notre portrait de chercheur porte sur la criminologue Marion Vacheret (École de criminologie, Université de Montréal). La prison est un point focal de ses recherches sur le système de justice au Canada. Nous avons discuté de ses expériences de terrain et de ses réflexions sur la pénologie. Nous présentons également du cheminement de Louise Henry, ancienne comptable agréée, passée par la prison, et qui est à présent auteure et intervenante communautaire. À travers son écriture, elle porte la voix des incarcérées de l'Établissement Leclerc. Sa démarche jette un éclairage personnel sur les conditions d'emprisonnement des populations marginalisées.

Nous en profitons pour souligner quelques activités d'intérêt pour la Chaire en 2024. Un aspect important de notre mission est de contribuer à la mise en place de lieux de réflexion pour les acteurs de l'éducation en prison afin de faciliter le développement de politiques, de programmes et de pratiques pédagogiques dans le milieu carcéral. En décembre, nous lancerons donc un appel à communication pour les Rencontres internationales de Montréal sur l'éducation en prison prévue du 16 au 18 octobre 2024. Lors de la dernière année, nous avons porté un intérêt spécifique aux pratiques d'éducation non formelle en prison, en accord avec les principes de l'éducation tout au long de la vie et de l'éducation aux adultes, dans une perspective de réinsertion sociale. Des acteurs communautaires (Société Elizabeth Fry) et institutionnels (ComPaS) élaborent, souvent dans l'ombre, des activités d'éducation dans le continuum carcéral vers la réinsertion communautaire, sous les formes de l'art et celles du partage de connaissances dans les domaines de la lecture (SIPAR), de l'identité, de la santé et de la spiritualité. Ces activités offrent une variation des programmes de soutien et d'*empowerment* pour les populations vulnérables des prisons. Nous souhaitons faire connaître et valoriser ces pratiques envers des communautés incarcérées à l'international (Youth for Peace DRC) et au niveau national. Qu'il s'agisse d'initiatives de soutien aux mères (CFAD), des formations culturelles autochtones (Sentiers autochtones),

artistique ou la discussion durant une activité culturelle (**RIDM**). Les Rencontres seront un lieu d'échange et de discussion sur les moyens de faire de l'éducation en prison aujourd'hui, au-delà du simple principe du droit à l'éducation en contexte sécuritaire.

En février, nous vous proposerons un webinaire aux antipodes de notre position géographique, sur les pratiques émergentes en éducation en prison en Australie et Nouvelle-Zélande). Finalement, nous modifierons dans le courant de l'année notre présence en ligne à partir d'un nouveau site Internet lié à notre institution d'attache (Cégep Marie-Victorin) qui facilitera la communication et la diffusion d'initiatives dans le domaine de l'éducation en prison. Sur ce, bonne lecture !

Activités de la Chaire

Conférences - Tables rondes – Ateliers

Frédérick Armstrong, cotitulaire de la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison, et Lyne Bisson, professeure en technique de Travail social et chercheuse associée à la Chaire, ont participé au **40e Congrès de la Société de Criminologie du Québec**, au Centre des Congrès de Victoriaville, le 6 octobre dernier. L'équipe a présenté les résultats préliminaires de la recherche intitulée *Le sens et les effets de l'éducation en prison : perspectives d'apprenants incarcérés dans les prisons provinciales du Québec*. Cette étude qualitative sur le sens et les effets de l'éducation en prison a été menée auprès de 41 personnes incarcérées (13 femmes et 28 hommes) dans cinq établissements de détention provinciaux du Québec et de cinq personnes travaillant dans le milieu de l'éducation carcérale entre novembre 2021 et mai 2022.

Notre cotitulaire a pu également présenter le projet dans le cadre de sa conférence *An international outlook on some of the challenges and good practices in education in carceral settings*, qui dresse un portrait global des pratiques et défis de l'éducation en prison à travers le monde. La conférence a été donnée à l'occasion du **Congrès international de la Fondation UNED (Espagne) - La Educación Social Penitenciaria: derecho, profesionalización y reinserción**, le 16 novembre 2023. Ce congrès international analyse et réfléchit sur les contenus de l'éducation dans le secteur pénitentiaire au niveau international et national, en se concentrant sur la pratique et la profession de l'éducation sociale en milieu carcéral.



Pour visionner la conférence



Communauté d'intérêts

Événement – Le cabaret de la seconde chance

Marc-André Lacelle et Camille Trembley ont eu l'opportunité d'assister au **Cabaret de la Seconde Chance** durant la **semaine de la réhabilitation sociale**, qui s'est tenu cette année du 9 au 13 octobre 2023. Le Cabaret de la Seconde Chance est un projet artistique qui s'adresse au grand public en mettant en scène des artistes professionnels reconnus, des intervenants et des personnes de talent ayant la particularité d'avoir eu, à un moment ou un autre, des démêlés avec la justice. Cet événement se veut d'abord et avant tout une activité de sensibilisation, visant à réduire les préjugés et à réaffirmer l'importance de la réintégration sociale et communautaire des contrevenants ainsi que l'implication de la communauté dans ce processus. Le Cabaret présente un spectacle de qualité dans une salle professionnelle où le public peut découvrir des talents multidisciplinaires. Ce Cabaret est précédé d'une exposition où des artistes en arts visuels (peinture, sculpture, collage, performance, etc.) exposent leurs œuvres. Les numéros du spectacle peuvent également prendre de multiples formes (musique, poésie, slam, humour, etc.). Cet événement est une initiative de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec. Par ailleurs, le Cabaret fêtera ses 10 ans en 2024 !



Crédits : Francis Dufour



Annnonce –Société Elizabeth Fry du Québec

Le collectif **Art Entr'Elles** lance sa dernière œuvre collective *Inconditionnelles* sous format numérique. Le projet consiste à mettre en valeur la parole de 7 femmes, Marie-Lise L., Mélanie H., Mélanie G., Lyne T. Yuzi, Kali Chamanes et Sabz et Al, au sujet de leur expérience d'incarcération. L'équipe de la Chaire s'était rendue **au vernissage de l'œuvre physique** à la maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce en avril dernier.

Pour découvrir l'œuvre numérique Inconditionnelle du Collectif Art Entr'Elles :
<http://www.inconditionnelles.com/>

Compte rendu de recherche

Compte-rendu du projet doctoral de Luc Beauchesne, Doctorant en éducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, récipiendaire avec son équipe du **prix de la Chaire 2023**.

Un projet né en prison

Il y a 7 ans, j'ai choisi d'aller enseigner à L'Établissement de détention de Trois-Rivières. C'est au contact de ces étudiants que j'ai eu le désir d'approfondir mes connaissances scientifiques en lien avec l'éducation en milieu carcéral. Les premières démarches, pour identifier une problématique de recherche, m'ont conduit à m'interroger sur la valeur de l'école en prison. Mes observations dans le milieu mettaient en doute l'atteinte d'objectifs de réussite tels qu'ils sont généralement évalués dans les écoles régulières. Ainsi, tenir compte d'un taux de réussite, d'un nombre de crédits obtenus ou d'un taux de persévérance dans un cheminement scolaire semblait déconnecté de la réalité carcérale.

La population en milieu correctionnel sait lire, écrire et compter. Une minorité d'entre elles (23 %) a persévéré jusqu'à la fin du secondaire, tandis que 12,9 % de ces personnes ont poursuivi des études postsecondaires. Près de 10 % n'ont fait que des études primaires, alors que plus de 60 % affirment avoir abandonné leurs études avant l'obtention du diplôme d'études secondaires. (Lalande et al., 2014). Selon le Profil de la population correctionnelle 2021-2022, la durée moyenne des peines provinciales est de 374 jours pour les longues peines (entre 6 mois à 2 ans moins 1 jour), de 47 jours pour les courtes de peines (moins de 6 mois) et de 62 jours pour les peines discontinues (dites de «fin de semaine»). La durée moyenne de ces peines se soldent par 34 jours d'incarcération pour les courtes peines et 205 jours pour les longues peines. Notons aussi que 59 % des personnes en institution carcérale provinciale sont des prévenus en attente de leur procès (MSP 2023).

Il y a de nombreuses études concernant l'éducation en prison. À titre d'exemple, la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'enseignement en prison tient une veille littéraire de 761 documents qui concernent ce sujet. Cependant, il est plus rare de trouver des études sur l'école dans les Établissements de détention du Québec, et encore plus par les chercheurs en éducation. Il est possible que le peu de recherches spécifiques à la détention provinciale s'explique par un contexte d'apprentissage moins propice à l'obtention

de résultats concrets et mesurables, comme la diplomation. En effet, Lamoureux (2010) considère que transformer la personne ou accroître son employabilité requiert un minimum de temps. Les plus longues peines dans les pénitenciers constituent selon lui un terrain privilégié à cet égard. Cela étant dit, les études internationales tendent à démontrer un impact positif des activités scolaires pour réduire la récidive (de 30 à 40 %) et augmenter les chances de trouver un emploi (de plus de 12 %) en finissant de purger une peine. (Bozick et al., 2018; Davis et al., 2013, 2014; Duwe & Clark, 2014; Ellison et al., 2017; Hall, 2015; Vacca, 2004; Wilson et al., 2000).

Il paraît donc probable que l'éducation joue un rôle dans la réduction de la récidive des personnes incarcérées et il est impératif davantage des études auprès de la population carcérale du Québec. En effet, les statistiques qui précèdent ne nous renseignent pas sur la réussite éducative des personnes qui fréquentent l'école en prison. Les programmes enseignés en détention provinciale - la formation de base et l'insertion sociale - paraissent comme des instruments aidant à la réinsertion, dans un sens plus large qui va au-delà de la diplomation. L'évaluation de la réussite éducative en Établissement de détention provincial devrait donc porter un regard sur l'expérience scolaire plus que sur des résultats quantifiables.

Mon projet doctoral est né dans une classe et souhaite se vivre dans des classes au Québec. Pour éviter une approche crimino-centrée et pour permettre à ces personnes de vraiment exprimer leurs besoins de formation, il apparaît essentiel d'entendre leur voix. À la lumière de ces constats, nous avons donc opté pour une recherche participative, visant non pas à faire une recherche sur les étudiants détenus, mais avec eux. La question de recherche se pose donc ainsi : *Comment optimiser l'expérience scolaire en établissement de détention provinciale selon les étudiants-détenus ?*

Le projet de recherche se veut émancipateur pour les étudiants-détenus. Les activités de collecte de données qui seront proposées demanderont aux participants de raconter leur histoire de vie scolaire. Par la suite, en groupe, ils pourront bonifier par leur opinion ce que pourrait être la meilleure école pour eux. Les dimensions identitaires et épistémiques de l'expérience scolaire selon Gauthier (2007) permettront une analyse thématique des résultats. Cela permettra d'identifier les apports, les limites et les obstacles de la formation en Établissement de détention provincial et d'identifier les pistes de bonification des programmes d'éducation en détention selon la perspective des étudiants-détenus. Cette étude répond donc à un réel besoin de comprendre cet univers éducatif. Elle cherche à ouvrir la voie pour inciter les autorités des deux institutions maitresses – École et Prison – MSP et MEQ – à travailler de concert pour mieux servir la population.

Nouvelles

Aux États-Unis

En Orégon



Dave, agent du pénitencier de l'État de l'Oregon (à droite), s'entretient avec un formateur du Service correctionnel norvégien lors d'une formation en 2019

Photo tirée de University of California, (5 sept. 2023), *How Norway is helping to restore humanity inside US prisons*. Dans UCSF avec l'aimable autorisation du personnel d'Amend

Un jardin communautaire dans une prison ? C'est possible dans la prison de l'État de l'Oregon depuis 2015. Ce projet s'inspire de l'efficacité de l'approche des réformes pénitenciaires humanistes développée en Norvège depuis 1990. Cette approche, basée sur la confiance et sur la valorisation des relations interpersonnelles entre les différents protagonistes du milieu carcéral, a pour but d'améliorer les conditions de vie du personnel et des détenues : humanisation de la dénomination (patients au lieu de détenues), création d'un lien positif et perceptions empathiques des situations de conflits afin d'éviter une escalade de violence. Une étude menée entre 2016 et 2021 souligne que l'accroissement du temps passé à l'extérieur (dans le jardin) réduisait de 74% la violence entre détenues (par exemple les agressions) et de 84% l'usage de la force dans les unités psychiatriques. Ces mesures permettent aussi de diminuer les placements en isolement. Des chiffres plus que parlants pour l'ancien directeur de la prison, Tobey Tooley, qui a implanté cette méthode en 2015 après une formation en Norvège, et qui a pu en observer les effets positifs durant plusieurs années.

University of California, (30 août 2023), *How Norway is helping to restore humanity inside US prisons*. Dans Phys.Org. Récupéré le 5 septembre 2023 : [lien vers l'article](#)

Pour consulter l'étude: David H. Cloud et al, *The resource team: A case study of a solitary confinement reform in Oregon*, PLOS ONE (2023). DOI: [lien vers l'article](#)

Au Massachusetts

Un nouveau partenariat entre le département correctionnel du Massachusetts et l'APDS (une compagnie qui favorise l'accès à la technologie dans l'éducation) permet aux 6 070 détenues de la prison d'État de recevoir gratuitement une tablette donnant accès à du matériel et des outils éducatifs. Cette initiative favorise les programmes d'éducation en facilitant l'accès à ces services et permet une meilleure réinsertion sociale et professionnelle en évitant la fracture « numérique » pour les personnes privées de liberté et évite des problématiques d'accessibilité (restriction due au nombre de places de cours en personne). Des partenariats comme celui du Massachusetts ouvrent de nouvelles perspectives en mettant ce contenu à la disposition de toutes les personnes incarcérées dans les établissements de l'État.

Moser. M.R., (30 août 2023). *Free Classes Offered to All Residents of Massachusetts Prisons*, Dans *News: Prison Journalism Project*. Récupéré le 11 octobre 2023 : [lien vers l'article](#)

En Ouganda



Crédit :
Peter Stanford, le 29 août 2023, Uganda

Cet article relate le témoignage d'une boursière du programme The Longford Trust qui s'est rendue en Ouganda pour passer un mois à travailler avec l'organisation caritative Justice Defenders dans les prisons du pays. Ce journal de bord qui souligne l'importance de l'éducation et son potentiel transformatif à propos de l'éducation juridique et de l'éducation pour la réhabilitation sociale. La soif de connaître et la promotion des principes de justice sont des effets positifs soulignés par la boursière.

LongfordBlog, (29 août 2023). *Going into Uganda's prisons: a journey in two parts*. Dans *The Longford Truist blog*, Récupéré le 14 septembre 2023 : [lien vers l'article](#)

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret



Marion Vacheret, Professeure titulaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (UdeM) et Présidente de la Société de criminologie du Québec

Entretien avec Marion Vacheret, Professeure titulaire de l'École de criminologie de l'Université de Montréal (UdeM) et Présidente de la Société de criminologie du Québec, le mercredi 21 juin par Marc-André Lacelle et Camille Trembley. Nous précisons que l'équipe a effectué un travail d'édition de l'entretien original en collaboration avec Elizabeth Lacelle, étudiante en science sociale.

Camille Trembley : Pour commencer, merci de participer à notre bulletin. On voulait parler de votre parcours et de vos recherches actuelles. Qu'est-ce qui vous a amené à travailler sur le sujet de la prison particulier ?

Marion Vacheret : Je dirais qu'il y a deux raisons qui m'y ont amené. La première, c'est que mon grand-père a été prisonnier de guerre pendant toute la Deuxième Guerre mondiale en tant qu'officier dans l'armée lors de la débâcle à Dunkerque. À chaque visite chez mes grands-parents, on faisait référence à cette expérience. Il ne l'a jamais raconté en détail, mais c'était une expérience traumatisante pour lui. Je dirais qu'il y a un intérêt pour cette expérience d'enfermement, de solitude et d'isolement. Et puis, l'autre raison m'amène à mon parcours. Je suis venue à la criminologie par le droit, sans vraiment posséder l'esprit juridique. En revanche, les questions sur le droit criminel me passionnaient. Lors de ma formation, j'observais des personnes qui s'apprêtaient à devenir avocats ou juges et méconnaissaient complètement ce qui se passe après le prononcé de la sentence. On apprenait à appliquer la loi, mais les conséquences n'étaient pas enseignées, du moins, à l'époque. Lors de mon stage pour le certificat en sciences criminelles à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis dans le pavillon où les femmes étaient incarcérées avec leur enfant, je voulais absolument continuer à travailler sur cet univers-là. J'ai été traumatisée par mon entrée dans cet établissement. Ma première entrée en prison était en 1991 ou 1992. Je me rappelle encore les corridors, les bruits, les odeurs, les cris et la souffrance qui étaient dans ces institutions. Un peu par hasard, une de mes professeurs m'a parlé de la formation

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

en criminologie à l'Université de Montréal. J'y suis venue faire ma maîtrise en criminologie et y ai croisé Guy Lemire, professeur à l'École de criminologie et directeur de pénitencier pendant dix-sept ans. Il y a eu une connexion intellectuelle et humaine avec Guy. Il m'a initié au monde de la prison que je connaissais très peu.

En recherche, je privilégie deux angles. Je questionne depuis mes études de maîtrise l'implantation du modèle de justice actuarielle, centré sur la gestion des risques et la recherche d'efficacité, dans le processus de prise en charge carcérale canadien et québécois. Le fait qu'on soit dans un modèle extrêmement formaté, normalisé, où l'on n'évalue pas tant une personne, mais plutôt son appartenance à une catégorie en termes de risques et de probabilités de récidive. J'ai beaucoup travaillé là-dessus. Le second, c'est le vécu carcéral. Autant du côté des personnes incarcérées que du côté de ceux qui travaillent de prison. Grâce à Guy Lemire, j'ai pu faire mon terrain dans des pénitenciers. J'ai passé environ six mois dans deux pénitenciers du Québec pour ma thèse. C'était toute une expérience. J'ai eu une opportunité extraordinaire. J'y allais tous les jours, le samedi et le dimanche aussi. J'y passais des journées complètes à circuler, à discuter, à rencontrer des personnes incarcérées et des membres du personnel. Je ne sais pas si aujourd'hui on pourrait le faire dans ces conditions. Cela m'a permis de faire ma thèse et de réfléchir à cette institution, aux relations entre personnes incarcérées, relations détenus-membres du personnel, etc. Mon questionnement s'est poursuivi sur l'intervention dans ce modèle de gestion des risques et sur les violences et le sentiment d'insécurité en milieu carcéral. Je travaille en qualitatif uniquement donc, en m'intéressant surtout aux représentations, perception, vécus dans une perspective phénoménologique. J'ai aussi travaillé sur la détention avant jugement et sur la réalité pour une personne qui, du jour au lendemain, se retrouve en prison. J'ai travaillé également sur la santé mentale en détention, sur la libération conditionnelle, et les processus de réintégration sociocommunautaire des Premières Nations et Inuits judiciairisés au Québec. À chaque fois, je privilégie une approche critique qui questionne la prison, cette institution, cette organisation. À quoi ça sert ? Pourquoi place-t-on des individus dans ce contexte-là ? Qu'est-ce que ça génère comme dynamique relationnelle ou cheminement personnel éventuellement pour une personne incarcérée ? Et qu'est-ce que ça signifie aussi pour quelqu'un de travailler dans cet environnement ? On est dans un environnement où on pose des gestes qu'aucun autre milieu de travail ne va nous demander de poser. Pour moi, la prison ne devrait pas exister, sauf pour une minorité exceptionnelle où on parle vraiment de personnes pour lesquelles on n'a pas d'autre option, ou un arrêt d'agir est nécessaire, mais qui devrait être toujours de courte durée. Je pense que la prison génère plus de souffrance que d'utilité sociale. Je ne suis pas complètement abolitionniste, mais abolitionniste à 80%.

Marc-André Lacelle : Qu'est-ce que le public devrait savoir sur la prison qu'il méconnaît actuellement afin d'améliorer les interventions qui y sont faites ?

M.V. : Il y a une méconnaissance de ce que ça signifie « être privé de liberté », même pour une courte durée, de se retrouver entre quatre murs, d'être confronté à l'incertitude, l'imprévisibilité: une personne incarcérée, surtout quand elle vient d'être arrêtée, ne sait pas ce qui va se passer pour elle mais également pour ses proches dehors. C'est accentué quand les délais s'allongent. Il faut également prendre conscience que c'est

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

un milieu de peur et réfléchir au-delà du confort matériel qui en fait n'existe pas. Les prisons ne sont pas confortables, au mieux, elles sont acceptables. Je ne critique pas toutes les politiques. Il y a des démarches et des établissements qui sont tout à fait corrects. L'idée n'est pas de dire que ce n'est pas bien ce que font les organisations dans le milieu carcéral. C'est plutôt de prendre conscience que même si on est dans une institution correcte où l'on est au chaud, où l'on a une cellule à soi, un lit acceptable, à manger, etc., on est quand même privé de liberté. On est dans un milieu où on est confronté à des tensions, à de la promiscuité, où on n'a aucune intimité. On a constamment peur de ce qui va se passer.

C.T. : Des modèles très valorisés actuellement comme le modèle nordique des prisons ouvertes, est-ce la même situation finalement?

M.V. : C'est intéressant. Je dirais que plus la prison est coercitive, pire c'est. Les prisons nordiques sont un moindre mal parce que les conditions de vie et d'activité sont constructives. Mais on est quand même en privation de liberté, de ses proches. Une personne détenue sur l'île de Bastøy, dans une ferme, où elle peut circuler à vélo et réside en chambre, est toujours privée de quelque chose de fondamental. Elle est punie et a perdu sa liberté son pouvoir décisionnel, son autonomie. Malheureusement, le public est dans un rapport de vengeance face à l'acte criminel, par peur d'être eux même victimes, ou par identification à la souffrance vécue par la personne qui a subi l'acte. Alors même qu'ils n'en n'ont qu'une image médiatique, incomplète et souvent déformée. Il y a des actes criminels abominables, inacceptables. L'idée n'est pas de laisser-faire. C'est de prendre conscience qu'en enfermant quelqu'un, on le prive de quelque chose de majeur et que c'est déjà suffisant en soi. C'est le cœur de la punition. La prison se veut constructive, notamment au Québec et au Canada. C'est positif de se dire qu'on va mettre à profit ce temps d'isolement pour aider une personne à cheminer. C'est toutefois paradoxal, car la prison a un effet de désinsertion sociale, et désolant. On passe à l'action beaucoup trop tard dans le processus de délinquance. C'est en amont qu'il faut investir dans les écoles, dans les activités sociales, dans les réseaux, lorsque les gens sont jeunes. Or on investit quand les gens ont vingt ans, trente ans, parce qu'on n'a pas su auparavant les aider ou les accompagner adéquatement alors que cela aurait coûté moins cher dans tous les sens du terme. Mais cela dit, je crois que la prison, si elle doit exister, elle doit être constructive. Il faut qu'elle fasse des activités, des programmes, des interventions, car la pire chose en prison, c'est l'inactivité. L'enfermement, c'est affreux, mais l'enfermement inactif, où on n'a rien à faire toute la journée, c'est ce qu'il y a de pire. L'inactivité, l'ennui, le temps vide passé à attendre la fin de la peine, génère des tensions, des conflits, qui font que les détenus deviennent stressés, anxieux, s'énervent et éventuellement réagissent violemment à la moindre situation de tension. Il faut noter que, depuis une quinzaine d'années au niveau fédéral, il y a eu beaucoup de resserrements et de coupures budgétaires, notamment dans les services pour les personnes détenues. Le gouvernement Harper a non seulement privilégié les mesures sécuritaires mais également la recherche du moindre coût. Certaines institutions ont été agrandies pour en fermer d'autres. Alors que les règles internationales reconnaissent le principe de la simple occupation cellulaire, les agrandissements sont organisés autour de cellules doubles, soit 2 personnes partageant la moindre intimité dans un espace extrêmement réduit. Dans une institution conçue au départ pour 400 personnes, il y en a aujourd'hui 600 ou 700 sans qu'on ait modifié le nombre d'activités

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

possibles. Par la suite, on s'étonne qu'il y ait beaucoup de violence et de placements en isolement. On devrait plutôt se questionner sur ce qu'on fait avec ces personnes pour qu'elles deviennent violentes. C'est parce qu'elles ne supportent plus la détention qui est devenue trop coercitive, inutile, elle est devenue un espace trop difficile à vivre.

M.A.L. : Lors de vos observations en milieu fermé, avez-vous abordé le processus de réinsertion, de réhabilitation sociale ?

M.V. : J'ai beaucoup travaillé sur le modèle de gestion des risques. Avec des collègues, on a effectué une recherche internationale sur l'intervention. On a confronté le modèle canadien et ses programmes correctivo-comportementalistes avec d'autres formes d'intervention. Nous avons un modèle où tout le monde passe par le même processus à la virgule près, en comparaison à des modèles français, suisses, belges, qui proposent des interventions plus individualisées. C'est assez fascinant. Pour faire une comparaison, c'est un contraste entre une grosse machine bien huilée, bien structurée, standardisée, lourde et gigantesque et l'artisanat où chaque institution, voire chaque intervenant, tricote à sa façon. L'artisanat c'est extraordinaire, mais c'est plus long, moins homogène, plus tributaire des individus qui agissent. Je crois qu'il faut accompagner les personnes incarcérées, mais je suis assez sceptique par rapport aux programmes standardisés, car chacun a un parcours différent, une façon de comprendre et d'évoluer. Mais, c'est un moindre mal, car au moins, on leur propose quelque chose. Pour certains cela fonctionne, mais je préfère l'artisanat à l'usine. Au fédéral, les programmes sont pensés, conçus, conceptualisés à Ottawa et un agent de programme applique le programme prédéterminé. Par principe, tout le monde doit être traité de la même façon, afin qu'il n'y ait pas d'inégalités. De plus, ce sont des programmes qui ont été pensés par des chercheurs, à partir des meilleures pratiques, des données probantes, etc. Donc il y a une vraie réflexion derrière. Le problème, c'est que cela ne laisse pas de place à l'individualité : ni celle de l'agent de programme ni celle de la personne qui suit le programme.

M.A.L. : Si on aborde la question de la description et des mécanismes d'intervention, quelle est la place de l'éducation là-dedans? Quelle place prend l'éducation à la fois formelle et non formelle dans l'élaboration des processus de réinsertion sociale et professionnelle ?

M.V. : Je ne suis pas une spécialiste de la question de l'éducation. Je l'ai rencontrée de façon parallèle à ce que je faisais. Ce que j'ai pu observer lors de mes terrains, c'est qu'il y avait un double phénomène assez intéressant. D'un côté, l'école n'était pas du tout valorisée. Pour les personnes incarcérées, elles vont à l'école, parce que c'est inscrit dans leur plan correctionnel, puisqu'elles possèdent des déficits académiques. C'est imposé, mais ce n'est jamais leur premier choix. D'un autre côté, au sein même de l'école, on se retrouvait dans une espèce de bulle protectrice entre guillemets, c'est-à-dire un rapport enseignant-enseigné où la personne détenue n'est plus une personne détenue, c'est un étudiant. Il y a un rapport d'apprentissage qui souvent va être intéressant, parce que l'apprentissage permet des acquis et ainsi une certaine forme de valorisation et une reconnaissance des efforts, mais des difficultés aussi. Je me souviens d'élèves qui devaient refaire leurs mathématiques de secondaire 3 ou 2, mais il y avait la fierté d'y arriver, « tiens, j'ai réussi, j'avance, je progresse ». L'école n'est donc pas valorisée dans la population carcérale

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

en général. Toutefois, ceux qui la fréquentent apprécient généralement l'ambiance souvent assez sympathique, où l'on discute, on apprend, on est moins dans le rapport de force avec l'enseignant et surtout entre détenus. Elle brise en quelque sorte le rythme de la prison. Ce sont des lieux positifs pour les personnes incarcérées justement parce que cela les sort de l'espace carcéral, marqué par la peur de l'autre, l'image de dur qu'il faut mettre de l'avant et le principe d'opposition face aux intervenants. L'école peut devenir une sorte d'espace de liberté dans un univers où la personne en est privée.

C.T. : Justement, j'ai beaucoup aimé votre description de la temporalité carcérale dans l'ouvrage *La pénologie: Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine*¹, comme un temps d'arrêt de souffrance, mais un temps de productivité au sein de l'établissement. Comment pensez-vous la place de l'éducation dans cette temporalité particulière ?

M.V. : La prison, c'est vraiment un univers très éprouvant physiquement, mentalement, émotionnellement. On est toujours observé, directement ou indirectement. On est toujours dans un cadre d'oppression. Le fait de pouvoir circuler, se déplacer, aller dans un autre espace physique, même si c'est un espace qui reste à l'intérieur de la prison, ça change un peu la dynamique. C'est rarement le président du comité de détenus qui va aller à l'école, c'est rarement le plus haut de la place. Ce qu'on va retrouver, ce sont des détenus ordinaires qui subissent la tension des codétenus de façon plus forte que quelqu'un qui est plus haut placé dans la hiérarchie. Donc, en se retrouvant à l'école, ils se retrouvent avec des gens « comme eux ». Et dans ce lieu, comme ils ne sont pas en recherche de pouvoir, ou de reconnaissance entre eux, il y a un peu moins de pression des codétenus. Je parle de la prison pour hommes, parce que c'est ce que je connais. Les femmes, c'est peut-être différent. Il y a sûrement des points convergents, mais avec les hommes, l'image est fondamentale. On ne peut pas se permettre de paraître faible en prison. À la moindre trace de faiblesse, il y a quelqu'un qui va s'engouffrer dedans et on va se retrouver dans des conditions de vie très difficiles. Donc, on est toujours sur un quant-à-soi. Par exemple, j'ai une de mes étudiantes qui a travaillé sur l'intimité en milieu carcéral et elle disait que les détenus décoorent leur cellule avec des photos de leurs proches, mais ils ne veulent pas que les autres les voient. Donc ils vont coller ça, s'ils ont des lits superposés, au plafond du lit supérieur pour être seuls à voir et pour qu'éventuellement, si ça les fait pleurer cette image de leur vie d'avant, ce soit sous leur couverture, où personne ne les voit. On ne peut pas se permettre de montrer qu'on a du chagrin. L'image est fondamentale, et c'est pour cela que l'école est moins bien valorisée. On est face à des gens qui n'ont pas aimé l'école qui y ont vécu de nombreux échecs pour beaucoup d'entre eux. Comme je le disais, en se retrouvant dans ce milieu-là, entre eux, il n'y en a pas un qui a plus de pouvoir que l'autre, donc cela atténue aussi les tensions. Il y a aussi la relation avec l'enseignant qui est une relation vraiment constructive. C'est un enseignant, ce n'est pas un agent des services correctionnels. Bien sûr, il représente l'autorité, mais pas la même.

¹ Estibaliz, J., Vacheret, M., (dir.) (Septembre 2023). *La pénologie : Réflexions juridiques et criminologiques autour de la peine*. Les Presses Universitaires de Montréal. Paramètres. 150 pp.

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

Globalement, on est dans un autre rapport, un rapport d'apprentissage. Personne ne va rire de moi si je ne réussis pas parce que de toute façon, celui d'à côté, il ne réussit pas non plus. Puis j'ai moins peur de me sentir menacé. Je dirais que cela brise cette temporalité carcérale au niveau psychologique et émotionnel. Comme je le disais, en se retrouvant dans ce milieu-là, entre eux, il n'y en a pas un qui a plus de pouvoir que l'autre, donc cela atténue aussi les tensions. Il y a aussi la relation avec l'enseignant qui est une relation vraiment constructive. C'est un enseignant, ce n'est pas un agent des services correctionnels. Bien sûr, il représente l'autorité, mais pas la même. Globalement, on est dans un autre rapport, un rapport d'apprentissage. Personne ne va rire de moi si je ne réussis pas parce que de toute façon, celui d'à côté, il ne réussit pas non plus. Puis j'ai moins peur de me sentir menacé. Je dirais que cela brise cette temporalité carcérale au niveau psychologique et émotionnel.

M.A.L. : Je ne sais pas dans quelle mesure vous l'avez observé, mais est-ce que cette liberté-là existe dans des programmes de réinsertion sociale visant la colère, la toxicomanie ou les rapports hommes-femmes ?

M.V. : Je n'ai pas observé directement les programmes, mais il faut avoir conscience que les programmes sont donnés par des agents de programme. Les agents de programme, ce sont des employés des services correctionnels qui ont des rapports individuels à faire sur le déroulement du programme et cela va faire partie du dossier qui va mener à une recommandation ou pas, à une libération conditionnelle ou à un transfert. Donc, il y a un pouvoir exercé sur la personne. Même si l'accompagnement dans les programmes peut être très positif et très constructif, je pense que l'agent de programme se place dans une relation plus formelle car directement inscrite dans le fameux modèle de gestion des risques. L'enseignant, oui, lui aussi, il va faire un rapport, mais qui, à mon sens, est différent, parce que c'est d'un point de vue académique ? Est-ce qu'il a évolué ? Est-ce qu'il a réussi certains apprentissages ? On est moins dans un cadre formel d'évaluation qu'avec un programme correctionnel. Pour les agents de programme la question qui se pose est celle de savoir si le détenu avait un problème considéré comme criminogène, est-ce qu'il l'a résolu ? Un enseignant n'a pas le même questionnement. De plus c'est quelqu'un qui oui, est affilié au service correctionnel, mais ce n'est pas un employé des services correctionnels. Ce sont vraiment des gens de l'extérieur qui arrivent. De facto, la relation est forcément différente.

M.A.L. : Quels sont les éléments intéressants à surveiller ou qui surgissent actuellement pour quelqu'un qui s'intéresse soit à la question du carcéral ou au développement de l'éducation en prison ?

M.V. : Je dirais qu'il y a beaucoup d'études sur la prison, vraiment beaucoup. Un type d'études que je trouve extrêmement intéressantes, parce qu'elles amènent une réflexion sur les pratiques en détention et sur l'institution carcérale, ce sont toutes les études qui s'intéressent de plus en plus à des champs comme la méditation, le yoga, et l'impact de la spiritualité en prison. Ce sont des approches qu'on développe de plus en plus. On se rend compte qu'elles ont vraiment un effet bénéfique général, c'est-à-dire qu'on sort d'une pratique d'intervention ciblée sur une seule dimension, un seul aspect, celui déterminé comme à l'origine de la criminalité, pour favoriser une approche globale. Les études montrent que ces formes d'intervention permettent aux personnes incarcérées et aux

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret

membres du personnel de vivre moins mal la détention, de passer à travers cette épreuve-là et d'être accompagnés d'une autre façon. Je trouve que ce sont des aspects que l'on devrait creuser, questionner, et développer davantage, parce qu'il faut arrêter de voir la prison uniquement comme un outil ou de ne s'intéresser qu'aux aspects négatifs et problématiques de la personne. C'est très réducteur et finalement peu constructif. Avec nos programmes cognitivo-comportementalistes, on est dans une conception utilitaire ou dans le développement d'outils spécifiques. Si l'on veut penser la prison, essayons de la penser comme un ensemble de dynamiques. Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a de plus en plus d'activités, notamment de méditation, qui sont offerts aux personnes incarcérées et/ou aux membres du personnel, et on se rend compte que ça aide tout le monde. Les membres du personnel vivent mieux leur travail et développent de meilleurs contacts avec les personnes incarcérées. Jusqu'à maintenant on a beaucoup parlé des personnes incarcérées, mais travailler dans le milieu carcéral, c'est terrible pour le personnel. C'est extrêmement éprouvant. L'enfermement, ils le vivent eux aussi. C'est certain que le soir, ils rentrent chez eux, mais passer huit heures par jour dans un tel milieu pendant vingt, trente ou quarante ans, c'est destructeur. Donc, cet aspect, je le trouve intéressant, car cela ouvre une porte pour dire qu'on pourrait travailler autrement ou avoir une autre approche, une meilleure compréhension de ces dynamiques et de ce milieu en tant que milieu de vie ou milieu de travail.

M.A.L. : D'un point de vue comme celui de Michel Foucault et de ses analyses du biopouvoir des prisons, ces pratiques de méditation, de retour sur soi, pourraient-elles être vues comme des techniques de gestion des corps à distance, à travers un contrôle des modes de conscience des détenus ?

M.V. : C'est intéressant de le voir de cette manière. Mais à ce moment-là, il faudrait abolir toutes les prisons. On n'a pas d'issue. Donc, si on se dit qu'il faut vivre avec cette organisation-là, je trouve que ces approches sont plus pertinentes. Elles incluent tout le monde dans une approche collective. Si je fais de la méditation, je ne vois pas pourquoi les membres du personnel ne seraient pas aussi là pendant que je fais de la méditation. Permettons ces pratiques pour créer des liens et sortir de cette fracture où il y a les gardiens, les gardés qui ne se parlent pas.

C.T. : C'est un peu ce qu'on a observé lors des formations offertes par la Chaire dans les prisons au Sénégal, lorsque tout le monde mange ensemble. Ce n'est pas que les prisons sont bien et que ça se passe bien, mais il y a cette chose de plus collective, un écosystème où les relations sont différentes, peut-être un peu moins violentes.

M.V. : Effectivement, cette fracture qui est au cœur de la prison telle que nous la connaissons en Occident, entre ceux qui sont gardés et ceux qui gardent, elle est source d'énormément de difficultés. À partir du moment où l'on cohabite, mais que l'autre nous regarde toujours avec méfiance, soit parce qu'il nous considère comme un bandit, soit parce qu'il nous considère comme un screw ou un simple porteur de clés, je crois que ça génère encore plus de difficultés. On devient une étiquette. On est soit détenu soit le gardien. Et puis, on ne peut pas sortir.

Portrait de chercheuse

Marion Vacheret



On s'enlise dans un rôle. Le détenu, il faut qu'il joue son rôle de détenu, donc il ne va pas parler aux membres du personnel, ou il va jouer les gros bras, ou il va faire comme si. Et puis, le gardien, il ne va pas avoir de l'empathie pour le détenu. On s'enlise dans une mauvaise dynamique, moins présente dans l'école en prison.

Portrait d'une apprenante : Louise Henry



Entretien avec Louise Henry le mercredi 31 mai avec Marc-André Lacelle et Camille Trembley par zoom. Nous précisons que l'équipe a effectué un travail d'édition de l'entretien original en collaboration avec Elisa Turcotte-Joyal, étudiante en maîtrise en Littérature à l'UQAM.

Marc-André Lacelle : Nous sommes heureux que tu aies accepté la rencontre, car on trouve important de mettre de l'avant la voix de l'expérience carcérale dans le contexte de l'éducation en prison qui se retrouve dans ton livre *Délivrez-nous de la prison Leclerc* !²

L.H. : L'éducation en prison, c'est très large, mais c'est certain que cela permet de les..., je n'aime pas dire, les réinsérer parce que tu ne réinsères pas, mais plutôt de les réhabiliter.

[Le téléphone de Louise Henry sonne]

L.H. : Désolée. Ça peut être pour une urgence en prison, je réponds toujours ! Il y a des filles qui m'appellent, qui vont dire « bon et bien, il y en a une qui a été envoyé au trou » ... donc je suis toujours là!

C.T. : On aimerait discuter de ton implication justement, ton militantisme et ton rôle dans le contexte d'incarcération à Leclerc.

L.H. : Je me présente Louise Henry, ancienne comptable. J'ai fait du blanchiment d'argent, et pas pour manger, pour l'appât du gain. Les gens qui se retrouvent en prison, à 90%, commettent un crime parce qu'ils ont des besoins financiers. Présentement, je n'ai pas de travail attiré. Depuis que je suis allée en prison, je me suis dit que j'allais consacrer le restant de mes jours à sortir les femmes de là et j'ai écrit un livre sur la prison Leclerc.

Je suis également en pourparlers pour la diffusion d'un documentaire. Et j'écris un 2e livre qui devrait sortir au mois de février 2024. Depuis que j'ai eu 60 ans avec ma régie des rentes, cela me permet d'aider plus les femmes, et leur entourage. Par exemple, hier en consultation téléphonique j'ai discuté avec un homme dont la femme vient tout juste d'aller en thérapie. Je lui parle, je ne le conseille pas, mais je lui dis ce qui en est. Je crois que je fais du bien, je le sais. Moi, j'étais dans les chiffres, avant. Ça n'a pas de sentiments, les chiffres. C'est $2+2=4$, c'est tout. Quand j'étais en maison de transition, je me suis inscrite à un cours de travailleuse sociale au Centre de formation professionnelle à Montréal, même si ce n'est pas reconnu par le ministère de l'Éducation. Ce cours m'a aidée pour entrer en contact avec ces personnes; parce que ça me touche vraiment, pas juste les femmes en prison, mais leur entourage également.

C.T. : Tu dirais que tu as une fonction thérapeutique pour l'entourage ? Est-ce que tu leur offres des ressources ?

L.H. : Des ressources, du vécu et de l'aide aussi. Je suis du genre à dire : un alcoolique va aider un alcoolique. Un gars qui fait de la maçonnerie, il faut qu'il aille sur le terrain, puis il faut qu'il y ait un maçon qui va lui montrer le vrai travail. Pour moi, la connaissance n'est pas suffisante, il faut avoir la connaissance du terrain. Je suis donc impliquée à fond et j'y ai vu tellement de souffrance... C'est épouvantable ce qu'elles vivent, puis elles ressortent de là tellement amochées, alors qu'elles pourraient sortir de là bien droites, c'est m'affecte beaucoup.

M.A.L. : Avant d'entrer en prison, quelle était ta perception de ce milieu ?

L.H. : Dans mon livre, je commence comme ça : J'étais monsieur et madame tout le monde. Quand je suis rentrée, la première chose que je me suis dite : « C'est dégueulasse ». J'ai dû enlever mes faux cils, mes faux ongles et mes bottes, parce qu'elles étaient à talon haut; j'avais quasiment une chemise Chanel. Je regardais les femmes autour de moi et je me disais « Mais où est-ce que je suis tombée ? » Ce n'étaient pas des gens comme moi. Je me disais « Ce sont des pauvres qui ne veulent rien savoir du système ». Ça ne te prend même pas 3-4 jours pour te rendre compte qu'on est toutes pareilles. J'ai encore de la difficulté à parler en disant « Elles, eux autres ». Je me considère encore « nous autres ». Je suis encore là-bas dans ma tête, parce que ça peut être n'importe qui. Effectivement, au début j'avais des gros préjugés.

M.A.L. : En tant que comptable, est-ce que ta condamnation t'amène des problèmes pour la signature de documents ou pour leur certification?

L.H. : C'est certain que je suis radiée. Je ne peux plus être comptable agréée. Le juge a pris la peine de me dire, comme mon cas est un peu spécial, qu'il ne m'enlèverait pas le droit de faire de la comptabilité. Mais comme j'ai eu une amende, je dois la rembourser d'ici 10 ans, sinon je retourne en-dedans pour 3 ans. C'est une triple condamnation. La justice donne des sentences qui ne font que nous écarter du « droit chemin ». C'est comme quand une alcoolique, c'est un cas qu'on voit souvent, retourne en prison pour bris de conditions, pour avoir bu. Environ 65% de la clientèle de l'établissement Leclerc à ce type de bris de conditions. C'est facile d'affirmer « qu'elle va y retourner ». Elle sait qu'elle doit arrêter de boire, mais, elle est incapable de s'arrêter !

C.T. : Qu'est-ce qui t'a motivée à écrire sur ton expérience ? Pourquoi l'écriture ?

L.H. : Au départ, ce n'était pas un livre que j'écrivais. Je notais ce qui ne marchait pas, parce que je n'en revenais pas. La première semaine, je n'avais pas accès à ma médication; j'étais dans un état second. Je passais souvent à la Cour, pour avoir une libération conditionnelle, mais cela n'a pas fonctionné, parce ça a été tellement médiatisé! À la 2e semaine, Sœur Marguerite, bénévole en prison depuis 2017, est venue me voir. Elle a été 20 ans à la maison Tanguay et au Leclerc. Elle m'a dit « ça y est, enfin je t'ai trouvée ! On a besoin de toi. » C'est là qu'elle m'a expliqué le fonctionnement de Coalition d'action et de surveillance sur l'incarcération des femmes au Québec (CASIFQ). L'organisme, qui avait été mis sur pied récemment, regroupait des associations et des centres de femmes pour dénoncer ce qui se passait au Leclerc. Donc j'ai dit « mon Dieu, oui, je veux embarquer là-dedans! » Au fur et à mesure, je voyais des choses et je les écrivais. J'ai réalisé qu'il faut vraiment être « en-dedans » pour voir, pour comprendre. Par la suite, à ma sortie, j'ai rencontré le Protecteur du citoyen, des associations de femmes, les Sœurs et leurs congrégations pour dénoncer ce qui se passait. C'est surtout la brutalité qui m'a frappée.

C.T. : Qu'as-tu pensé des programmes et des cours ?

L.H. : Je vais donner un exemple : les femmes avaient 5\$ par jour si elles allaient aux cours offerts. C'était une incitation, sinon les filles n'y seraient pas allées ! J'y suis allé, d'ailleurs, pour voir. C'était tellement désastreux. Ils nous disaient : « On va vous montrer comment faire un budget. » Ils ont distribué des circulaires³, à découper puis à calculer: « Le chou est à 0,99\$, le brocoli est à 2\$. Votre budget est de 15\$, qu'est-ce que vous allez vous acheter ? ». Tu fais ça en maternelle ! Je me disais « fouiller dans des vieux circulaires, c'est infantilisant et humiliant ». Pour moi cela n'avait pas de sens. C'est très différent de ce qui est proposé par la Société Élizabeth Fry du Québec dans la maison de transition. Par exemple, il y avait cours sur le fonctionnement du jeu, celles qui jouent aux machines (Casino). L'intervenante avait des statistiques. Elle ne te dit pas simplement « non, ce n'est pas correct de mettre de l'argent dedans ». Elle t'explique comment la machine fonctionne, comment le système est fait, comment le casino marche. À la fin du cours, par exemple de 10h, tu as un petit *Méritas*^{*4} qui démontre à l'agent de libération que tu as fait tes heures.

³ Circulaire : publication en papier, souvent courte, et distribuée gratuitement qui rassemble les rabais de la semaine pour plusieurs types de commerces (épicerie, pharmacie, commerces spécialisés, etc.) dans une région donnée.

^{*4} *Méritas* (Québécoisme) « Nom donné à une récompense ou un prix attribué à des personnes, à des organismes privés ou publics, à des entreprises ou à des sociétés pour souligner la qualité de leurs travaux, leur esprit d'initiative, ou d'une façon générale, leur mérite dans leur sphère d'activité. » Office québécois de la langue française.

C'est comme ça qu'il faut faire, pas juste te donner 5\$. La grande différence, comme c'est la Société Elizabeth Fry du Québec qui donnait le cours, il ne faisait pas partie du programme proposé par l'établissement carcéral. C'est parce qu'ils ont une enveloppe d'argent, un budget, qu'il faut dépenser, qu'ils vont faire des programmes et pas le contraire. Ils élaborent des programmes mais peu réfléchis, plus au cas par cas selon les budgets. Ce n'est pas réfléchi, structuré. Ça prouve que l'établissement carcéral ne devrait pas s'occuper des programmes. Il faut que ça vienne de l'extérieur, comme par un centre de services scolaire. Au niveau fédéral, c'est mieux organisé. D'ailleurs, les agents nous disaient « Oui, mais au Leclerc [établissement provincial], on ne peut pas faire ça, parce que les sentences sont moins longues ». Pour ma part, j'ai été là 11 mois au Leclerc et 7 mois au fédéral. Les femmes ont Leclerc vont aller travailler, parce qu'elles peuvent gagner de l'argent. Elles sont là pour environ 4 à 6 mois, elles ont la moitié de leur paye pour la cantine⁵, l'autre moitié est dans un compte d'épargne. Personne ne les aide [à gérer leur argent], même si sur le plan psychologique dans le processus de réhabilitation, elles vont recevoir des trucs pour s'en sortir. Par contre, lorsqu'elles sortent de prison avec de l'argent d'épargne dans leurs poches, c'est la fête et toutes leurs difficultés de consommation recommencent.

M.A.L. : Quelle est la perception des femmes en prison de la différence entre les niveaux provincial et fédéral des cours ou des programmes d'éducation ?

L.H. : La plupart des filles au Leclerc n'y croient pas, elles n'y vont que pour le 5\$. Si elles ne sont pas prises en main, elles conservent le même comportement que lorsqu'elles sont dans la rue. Elles ont besoin d'une travailleuse sociale ou d'un psychologue, de quelqu'un qui va être capable d'aller voir ce qui se passe dans leur vie. La plupart des femmes en prison ont été des victimes avant de faire des victimes, donc il faut vraiment que tu ailles réparer tout ça avant de commencer à leurs montrer à compter à partir des circulaires. Elles devraient plutôt suivre des programmes de développement personnel ou thérapeutiques qui vont les faire travailler sur elles-mêmes. Avant, jusqu'en 2017, les Alcooliques anonymes⁶ avaient des soirées AA. C'est primordial des soirées de AA ou des cours pour les Cocaïnomanes Anonymes, pour que les femmes se rendent compte qu'elles ne sont pas toutes seules, afin qu'il y ait des partages. Depuis la pandémie, ils ont commencé à avoir un manque d'effectif. Il n'y avait plus de cours de AA, et il n'y en a pas plus aujourd'hui !

⁵ Cantine : Lieu de dépôt coopératif des détenus d'un établissement carcéral au Canada qui administre un fond consolidé et financé par les détenus à partir des salaires systématiquement versés en fonction de leur participation aux activités carcérales (école, travail, rôles spécifiques, etc.). Il fait également la vente de biens de consommation complémentaires au éléments distribués par l'établissement (nourriture, produits d'hygiène personnels, objets de consommation courante, etc.). Son utilisation est stratégique dans la vie économique informelle des détenus, car certains produits sont utilisés comme ressources accumulatives de capitaux échangeables en biens et services. Une fois le séjour en prison terminé, les soldes individuels sont versés dans les comptes d'épargne des détenus.

⁶ Alcooliques Anonymes et Cocaïnomanes Anonymes : Associations OBNL d'origine états-unienne très répandue en Amérique du Nord qui offrent des programmes de sortie progressive des dépendances à l'alcool et aux drogues en mobilisant des principes de régulation des comportements et d'intégration communautaire inspirés de traditions religieuses occidentales, individualisés et paradoxalement laïcisés.

C.T. : Quand je t'entends, j'ai l'impression qu'il manque un certain soutien social et psychologique pour que le reste des formations puissent bien fonctionner.

L.H. : C'est certain. Ces personnes ont des difficultés profondes. Il faut leur tendre la main. Ils le font déjà au fédéral! Moi, j'ai passé 3 jours à pleurer, à crier avec une agente de libération conditionnelle (ALC) qui discute avec toi de tous les détails de ta vie et cherche à trouver où ça bloque. Au moment où tu sais où cela a bloqué, elle te dit : « On va travailler là-dessus, ma fille ». Il y en a beaucoup des filles qui me disent : « mais non, tout est beau, il n'y en a pas de problème. Moi, je vendais juste de la drogue parce que je ne savais pas trop quoi faire d'autre ». « Mais pourquoi tu n'es pas à l'école? Pourquoi tu n'as pas fini ton école ? Qu'est-ce qui s'est passé, pourquoi tu as décroché ? Moi, je voulais être une hôtesse de l'air, toi, c'était quoi? » Alors, il y a un questionnement qui se fait chez elles. Mais, au départ, il faut que la personne s'ouvre. C'est vrai que ce n'est pas tout le monde qui veut s'ouvrir, mais encore là, pourquoi? Il y en a qui disent : « Elle, ça fait 15 fois qu'elle vient ici ». Si ça fait 15 fois qu'elle revient, il y a quelque chose qui ne marche pas. Il faut changer de méthode !! Si 60% de ta clientèle, c'est de la réincarcération, c'est que la méthode n'est pas bonne!

M.A.L. : Dans les milieux communautaires qui touchent l'éducation ne prison, certains font des nuances entre la réinsertion et la réhabilitation, dans ta perspective que devrait-on mettre de l'avant ?

L.H. : J'ai toujours eu de la difficulté avec le mot « réinsérer ». Quand on parle de réinsertion, c'est comme si « je vais te réinsérer dans la société. » Je ne veux pas qu'on me réinsère, je veux qu'on me réhabilite. Réhabiliter, c'est plus comme si tu me donnais la possibilité de le faire, les outils pour y parvenir. Tu ne peux pas donner des outils pour quelqu'un que tu veux réinsérer! Réinsérer, c'est comme de forcer une personne. Dans mon travail d'accompagnement des femmes qui sortent des prisons provinciales, je ne leur offre pas des programmes, plutôt un suivi régulier, en gardant le contact. Je les encourage et je les maternelle un peu. Plusieurs n'ont pas vraiment été maternées dans leur vie. Bref, je m'intéresse à elles. Parce que c'est tellement tabou la prison. Quand les gens me voient et me disent : « Hein, tu as fait de la prison? » Oui! Ils sont toujours un peu surpris. Les femmes en prison sont très marginalisées. Leurs parents sont rarement médecins ou avocats. La plupart provient de milieux défavorisés et ce, de génération en génération. Et ça crée de grosses disparités entre elles pour s'en sortir définitivement. Avec mon livre, j'ai tenté de construire un pont entre la société et les gens en prison pour qu'on puisse sortir des préjugés et améliorer les conditions d'incarcération afin d'offrir une réhabilitation qui marche pour qu'elles se reconstruisent sans y retourner.

Un portrait de la recherche et des pratiques

Monographies

- **De Vos, H. (2023). *Beyond Scandinavian Exceptionalism : Normalization, Imprisonment and Society*. Springer International Publishing.**

Helen De Vos, criminologue à l'Institut de criminologie de Leuven (Belgique), offre ici un nouveau regard critique sur l'idée que l'univers carcéral des pays scandinaves est exceptionnel, par son taux d'incarcération bas, ses conditions de détention humaine et son recours au principe de la normalisation. Lié à l'exception scandinave par le criminologue néozélandais John Pratt, le principe de « normalisation » stipule que la prison constitue en elle-même la punition pour les crimes et que, conséquemment, les conditions carcérales doivent reproduire la vie normale le plus fidèlement possible, au lieu d'être dégradantes et punitives. En s'appuyant sur une analyse comparée des politiques, des lois et des pratiques en Belgique et en Norvège, ainsi que sur un travail de terrain dans quatre prisons – deux belges et deux Norvégiennes, 1 prison ouverte et une prison fermée par pays –, De Vos remet question l'idée que les prisons scandinaves sont exceptionnelles simplement parce qu'elles respectent le principe de normalisation, qui est aussi au cœur des politiques et des lois belges. Or, même si les deux systèmes carcéraux reconnaissent le principe de normalisation, il existe des différences entre ce qui constitue une vie « normale » dans les deux pays et entre les ressources disponibles pour reproduire une vie normale, des différences qui expliquent en partie les différences rapportées entre les prisons belges et les prisons norvégiennes. Autrement dit, De Vos montre que l'association directe entre l'humanité des prisons scandinaves et le principe de normalisation est un peu courte.

- **Garner, J., & Krolak, L. (Éds.). (2023). *IFLA Guidelines for Library Services to Prisoners* (4e éd.). International Federation of Library Associations and Institutions.**

La International Federation of Library Associations and Institutions publiait en février 2023 la 4e édition de ses lignes directrices pour les services de bibliothèques aux personnes incarcérées. Ces lignes sont conçues pour être applicables dans la plupart des pays qui soutiennent l'existence des bibliothèques dans les différents milieux d'enfermement et offrent aussi des standards minimaux pour les pays qui n'ont pas les moyens de suivre toutes les recommandations. Le maintien de services bibliothécaires de qualité en milieu carcéral est une condition sine qua non du respect du droit des personnes incarcérées à l'éducation. Les lignes directrices de l'IFLA permettent au personnel des bibliothèques, aux administrations pénitentiaires, aux pouvoirs législatifs et exécutifs de planifier l'offre de services, que ce soit pour atteindre les standards minimaux ou pour mettre en place de meilleures pratiques. Elles sont donc utiles pour toutes les personnes qui s'intéressent aux droits des personnes incarcérées, où qu'elles soient.

Un portrait de la recherche et des pratiques

Publication spécialisée sur l'éducation en prison

- Allred, S. L., Boyd, C., & Perry, P. (2023). *Participant Concerns with Cocurricular Programs in Prison : Insights from Inside-Out Prison Exchange Program Think Tanks.* *Journal of Correctional Education*, 74(2), 25-55.

L'étude de Sarah Allred, Charles Boyd et Paul Perry porte sur les inquiétudes des personnes qui participent à des « think tanks » « inside-out » dans des prisons aux États-Unis. Ces « think tanks » sont des groupes constitués d'anciens participants à des programmes « inside-out » où des étudiants incarcérés et des étudiants de l'extérieur sont réunis pour suivre des cours de niveau postsecondaires. Ces think tanks développent leurs propres initiatives au niveau local et permettent aux participants de développer leurs connaissances et leurs compétences. À l'issue de neuf groupes de discussion menés dans six villes des États-Unis avec des membres de ces think tanks, Allred, Boyd et Perry notent que les inquiétudes des participants peuvent être regroupées en quatre grands thèmes. Premièrement, ils s'inquiètent de leur capacité à tenir des réunions, puisque ces réunions ne sont possibles que si l'administration de la prison l'accepte. Ensuite, ils s'inquiètent des impacts potentiels des écarts de conduites alléguées d'un membre du think tank, un geste individuel qui pourrait affecter l'ensemble du groupe. Troisièmement, le manque de ressources est souvent cité comme source d'inquiétude. Finalement, les participants s'inquiètent de l'impact de l'addition de nouveaux membres dans le groupe. En somme, même si les participants apprécient leur participation et même si l'on peut penser que leur participation apporte des bénéfices similaires à la participation à des programmes plus formels, force est de constater que les participants sont inquiets de la précarité de ces programmes.

Articles scientifiques

- Jossie, M. L., Lane, J., & Cook, C. L. (2023). *Attitudes about Rehabilitation among Jail Correctional Officers. Victims & Offenders*, 1, 21.

Dans cette étude, les auteurs constatent que peu de recherches partent du point de vue des agents correctionnels et intègrent leur opinion dans leurs données probantes. Les auteurs décident ainsi d'interroger les agents de 13 prisons en Floride pour mesurer les impacts que peuvent avoir les caractéristiques personnelles (comme la race, le sexe, la religion, l'opinion politique et le degré de satisfaction de leur activité) sur leur vision de la réhabilitation et leur implication dans le processus de réinsertion au sein d'un même établissement pénitentiaire, et également entre établissements. Les résultats des sondages montrent que les agents de sexe féminin, non blanc, plus religieux, moins conservateur et les agents plus satisfaits de leur travail sont plus enclins à soutenir le processus de réinsertion contrairement aux agents correctionnels qui priorisent une plus grande distance sociale, par exemple. Ils révèlent également des différences significatives dans le soutien à la réinsertion entre les prisons dépendant du profil des agents correctionnels.

Un portrait de la recherche et des pratiques

→ **Barros Filho, A. D. de, Leite, C., & Monteiro, A. M. R. (2023). *Education policies in prisons : An analysis focused on the 10 largest prison populations*. Revista Brasileira de Educação, 28.**

L'article analyse les politiques d'éducation en prison, dans le cadre du droit à l'éducation, des 10 plus grandes populations carcérales du monde identifiées dans la base de données World Prison Brief de l'Institute for Criminal Policy Research de l'Université de Londres, qui centralise des données mondiales sur le système carcéral. Les auteurs ont également mobilisé des articles publiés dans des revues indexées comme SCOPUS et EBSCOhost entre 2015 et 2021, et des documents officiels sur les politiques éducatives et pénales relatives à chacun des pays. L'étude a montré que, malgré les avancées juridiques et réglementaires internationales, le droit à l'éducation en prison n'est toujours pas garanti dans certains pays. Les conceptions de l'éducation sur lesquelles elles reposent oscillent entre : l'éducation comme formation (émancipation) ; l'éducation comme formation correctionnelle (endoctrinement) ; et l'éducation comme discours juridico-normatif (adhésion théorique aux pactes internationaux). En regard aux deux dernières conceptions, les auteurs démontrent l'urgence d'ouvrir la discussion sur la vision et l'utilisation de l'éducation en prison non pas comme outils répressifs, mais comme moyen émancipateur. Le droit à l'éducation en tant que droit humain fondamental doit revenir au cœur des débats et à l'agenda 2030 aux Nations Unies.



Chaire UNESCO de recherche
appliquée pour l'éducation en prison



.....
7000, rue Marie-Victorin, Montréal (Québec), Canada, H1G 2J6
Tél. : (1) 514 325 0150 — Poste 2120
educare@collegemv.qc.ca — [@unesco_prison](https://twitter.com/unesco_prison)

